

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Le présent avis n'a pas été revu par la banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale ») et il est possible que des modifications soient nécessaires pour qu'il réponde aux exigences de cette dernière. Les Administrateurs estiment qu'aucun élément du présent avis ni des propositions qui y sont détaillées n'entre en conflit avec le Règlement sur les OPCVM de la Banque centrale.

En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez consulter immédiatement votre courtier, conseiller juridique, comptable ou tout autre professionnel dûment habilité. Si vous avez cédé ou transféré de toute autre manière votre participation dans le Fonds, veuillez faire parvenir le présent avis au courtier ou autre agent par le biais duquel la cession ou le transfert a eu lieu, afin qu'il puisse le transmettre à son tour à l'acquéreur ou au cessionnaire.

Sauf mention contraire, tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans la présente lettre et qui n'y sont pas définis auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Fonds daté du 4 mars 2021 (le « Prospectus »).

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons d'une modification apportée à la méthodologie de l'indice suivi par le JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV - Carbon Transition Global Equity UCITS ETF (le « Compartiment »), qui doit être reflétée dans une mise à jour du Supplément du Compartiment.

Le document relatif à la méthodologie de l'indice définit les règles de construction et de gestion de l'indice JPMorgan Asset Management Carbon Transition Global Equity (l'« Indice »).

En vertu de la nouvelle méthodologie, l'Indice applique des exclusions supplémentaires vis-à-vis des armes controversées, en plus de celles déjà en vigueur, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Par conséquent, en tant que Compartiment indiciel cherchant à répliquer l'Indice en détenant l'ensemble des Titres qui le composent selon des pondérations similaires à celles qui leur sont attribuées au sein de l'Indice, le Compartiment sera rééquilibré conformément à la nouvelle méthodologie après la clôture des marchés le 31 août 2021.

Veuillez vous reporter à la section « Modifications du Supplément » ci-dessous pour en savoir plus sur les mises à jour requises afin de refléter la nouvelle méthodologie de l'Indice.

De plus amples informations sur l'Indice, y compris sa méthodologie, ses composantes et sa performance, sont disponibles à l'adresse <https://www.solactive.com/indices/?se=1&index=DE000SLOBE72>, et de plus amples informations sur l'Univers d'investissement, y compris ses composantes et sa performance, sont disponibles à l'adresse <http://www.msci.com>.

Ni le mode de gestion ni le profil de risque du Compartiment ne sont affectés de manière significative par ces modifications.

Vous trouverez ci-après et dans les pages suivantes des informations plus détaillées concernant ces modifications ainsi que leur calendrier. Veuillez prendre connaissance de ces informations. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



**Lorcan Murphy**  
Pour le Conseil d'administration

## Modifications apportées au Supplément du Compartiment – entrée en vigueur le 22 octobre 2021

### Motifs sous-jacents aux modifications

Le Fournisseur de l'Indice a publié une nouvelle méthodologie relative à l'Indice, qui prévoit des exclusions supplémentaires vis-à-vis des armes controversées, en plus de celles déjà en vigueur, afin de respecter les obligations réglementaires à venir applicables aux Indices de référence « transition climatique ». En outre, des exclusions fondées sur des normes, qui évaluent les émetteurs par le prisme de principes reconnus à l'échelle internationale, comme le Pacte mondial des Nations Unies, seront mises en œuvre au niveau de l'Indice. Le Supplément sera mis à jour pour refléter la nouvelle méthodologie de l'Indice et ces exclusions supplémentaires.

### LA SICAV

Dénomination JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV

Forme juridique ICAV

Type de fonds OPCVM

Siège social 200 Capital Dock, 79 Sir John Rogerson's Quay

Dublin 2, Irlande

Téléphone +353 (0) 1 6123000

Numéro d'enregistrement (Banque centrale) C171821

Administrateurs Lorcan Murphy, Daniel J. Watkins, Bronwyn Wright, Samantha McConnell

## Modifications du Supplément

*Les modifications sont indiquées en gras et en italique*

Supplément actuel	Nouveau Supplément
<p>• Politique d'investissement</p> <p>L'Indice est conçu dans le but de reproduire la performance des entreprises qui ont été identifiées, par le biais de son processus basé sur des règles, comme étant les mieux placées pour bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en gérant efficacement leurs émissions, leurs ressources et les risques liés au climat. L'Indice applique ce processus d'analyse non financière, fondé sur des règles, à tous les Titres de l'Indice, comme plus amplement décrit ci-après.</p> <p>La première étape de la construction de l'Indice consiste à exclure de l'Univers d'investissement les entreprises impliquées dans le domaine des armes controversées.</p>	<p>• Politique d'investissement</p> <p>L'Indice est conçu dans le but de reproduire la performance des entreprises qui ont été identifiées, par le biais de son processus basé sur des règles, comme étant les mieux placées pour bénéficier de la transition vers une économie à faible émission de carbone en gérant efficacement leurs émissions, leurs ressources et les risques liés au climat. L'Indice applique ce processus d'analyse non financière, fondé sur des règles, à tous les Titres de l'Indice, comme plus amplement décrit ci-après.</p> <p><b>Construction de l'Indice</b></p> <p><b><i>Dans le cadre de l'implémentation des exclusions, la méthodologie de l'Indice s'appuie sur un filtrage fondé sur des valeurs et des normes, qui inclut, par exemple, l'identification des émetteurs impliqués dans la fabrication d'armes controversées (armes à sous-munitions, munitions et blindage à l'uranium appauvri, mines antipersonnel, etc.), de charbon thermique et de tabac, entre autres. Le filtrage fondé sur des valeurs évalue les émetteurs à l'aune de considérations ESG clés (dommages environnementaux, production d'armes controversées, etc.), tandis que le filtrage basé sur des normes évalue les émetteurs par le prisme de principes reconnus à l'échelle internationale, comme le Pacte mondial des Nations Unies. Pour étayer ce filtrage, le Fournisseur de l'Indice s'appuie sur un ou plusieurs fournisseurs tiers qui identifient la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtres selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités.</i></b></p> <p><b><i>L'Indice exclut totalement les entreprises impliquées dans quelque mesure que ce soit dans certaines activités (armes controversées, phosphore blanc, armes nucléaires, etc.), ainsi que les émetteurs qui contreviennent sensiblement au Pacte mondial des Nations Unies. L'Indice applique en outre des seuils de pourcentage maximum de chiffre d'affaires ou de production au titre de certaines autres activités (armes conventionnelles, production de tabac, charbon thermique, revenus issus des armes nucléaires, etc.), au-delà desquels les émetteurs sont également exclus. De plus amples informations sur le processus de filtrage, y compris en ce qui concerne les seuils de chiffre d'affaires, figurent dans la méthodologie de l'Indice.</i></b></p>
<p>• Risques d'investissement</p> <p>Dans la mesure où les instruments détenus par le Compartiment peuvent être libellés dans d'autres devises que sa Devise de base, le Compartiment peut être affecté par des mesures de contrôle des changes ou des fluctuations des taux de change. Par conséquent, les variations des taux de change peuvent influencer sur la valeur du portefeuille du Compartiment et des Actions.</p>	<p>• Risques d'investissement</p> <p>Dans la mesure où les instruments détenus par le Compartiment peuvent être libellés dans d'autres devises que sa Devise de base, le Compartiment peut être affecté par des mesures de contrôle des changes ou des fluctuations des taux de change. Par conséquent, les variations des taux de change peuvent influencer sur la valeur du portefeuille du Compartiment et des Actions.</p> <p><b><i>Dès lors que son Univers d'investissement exclut les entreprises qui ne remplissent pas certains critères ESG,</i></b></p>

	<p><b>le Compartiment peut enregistrer des performances différentes de celles de fonds similaires n'appliquant pas ce genre de politique.</b></p>
<p>● Profil de l'investisseur</p> <p>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés couverts par l'Indice et investir dans les entreprises les mieux placées pour bénéficier d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.</p>	<p>● Profil de l'investisseur</p> <p>Le Compartiment s'adresse aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés couverts par l'Indice, <b>sur la base d'un filtrage de l'Univers d'investissement reposant sur des valeurs et des normes</b>, et investir dans les entreprises les mieux placées pour bénéficier d'une transition vers une économie à faible émission de carbone.</p>

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.ie](http://www.jpmorganassetmanagement.ie). A l'instar de tout investissement dans la SICAV, il convient de comprendre et de garder en mémoire le(s) DICI concerné(s). Veuillez noter que toutes les conditions et restrictions relatives au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, sont d'application.

Domicile: Irlande. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, 8 rue de la Confédération, 1204 Genève. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.